

En résumé, cette réforme est pensée et conçue dans une logique totale d'administration 4.0. L'objectif est de rendre les démarches administratives les plus simples pour les usagers, les administrations qui gèreront le dispositif et, évidemment, l'ensemble des entreprises.

La réforme des aides de premier niveau est en cours. Elle respecte, à ce jour, le programme prévu pour une entrée en vigueur au 1er janvier 2017.

Un comité des sponsors rassemblant les responsables des diverses administrations et organismes concernés a été mis en place fin 2015. Il s'est réuni pour la dernière fois le 18 mai dernier et a organisé le suivi des différents chantiers liés à ce projet et m'a remis un avant-projet de décret formalisant la réforme.

Ce dossier sera soumis au Conseil des ministres d'ici la mi-juin avec la mise en œuvre du manifeste des PME.

Pour sa mise en application, la réforme des aides de premier niveau va amener à une réorganisation des services.

En effet, les métiers des administrations vont évoluer. La dématérialisation complète de la gestion du portefeuille économique permettra de consacrer plus de temps à l'accompagnement des entreprises et des porteurs de projets et donc d'améliorer le suivi qualitatif des entreprises.

Enfin, en tant que dispositif évolutif, les contacts nécessaires avec le Fédéral et les provinces seront pris le cas échéant et en temps utiles pour une implantation harmonieuse du dossier.

Voilà ce que je pouvais dire, Monsieur le Président, Madame la Députée.

M. le Président. - La parole est à Mme Warzée-Caverenne.

Mme Warzée-Caverenne (MR). - Merci, Monsieur le Ministre, pour ces informations. Tout comme votre collègue qui a répondu hier à une de mes questions sur le principe *only one*, je vois que l'on va dans le bon sens. Le chemin est encore long, me semble-t-il, puisque vous parlez de futur. Des choses ont été faites, mais il y a encore énormément de choses à faire.

L'objectif poursuivi en centralisant les informations est de simplifier le travail de l'ensemble des intervenants, que ce soient les entreprises, les services publics, mais également les professionnels qui accompagnent les entreprises. C'est une demande récurrente de nos entreprises qui, indépendamment de l'énergie qu'elles dépensent à exercer leur métier, doivent effectuer un certain nombre de tâches bien éloignées de celui-ci.

J'ai toujours avec moi, sur mon bureau, une sorte de Monopoly qui m'avait été remis dans le cadre d'une

visite aux entreprises. Un entrepreneur avait fait l'exercice de remettre l'ensemble des tâches qu'il devait faire pour faire tourner sa société. Je l'ai même ici, vous pouvez jeter un coup d'œil. Sur l'ensemble du Monopoly, il y a un certain nombre de points bleus et ce sont tous les moments où l'administration doit intervenir pour sa gestion de l'entreprise. C'est très réjouissant de savoir que tout sera centralisé au sein d'un guichet unique, comme l'a appelé également votre collègue.

Il faut savoir ce que l'on veut faire, mais si nous souhaitons que les Wallons créent leur propre emploi et celui d'autres personnes, il est essentiel de mettre tout en œuvre pour leur faciliter l'accès aux informations nécessaires au développement de leur activité.

Je vous encourage, Monsieur le Ministre, à poursuivre activement en cette voie pour aboutir à un outil concret, accessible et performant dans les délais annoncés, mais je vois que l'on est déjà un peu au-delà puisque au départ vous parliez de 2016 et là vous parlez de janvier 2017. Si l'on est le 1er janvier, ce serait déjà très bien.

**QUESTION ORALE DE MME WARZÉE-
CAVERENNE À M. MARCOURT, MINISTRE DE
L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE, DE
L'INNOVATION ET DU NUMÉRIQUE SUR « LE
RÉÉQUILIBRAGE DES DÉLÉGATIONS DE
L'AGENCE WALLONNE À L'EXPORTATION ET
AUX INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS
(AWEX) »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Warzée-Caverenne à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique sur « le rééquilibrage des délégations de l'Agence wallonne à l'Exportation et aux Investissements étrangers (AWEx) ».

La parole est à Mme Warzée-Caverenne pour poser sa question.

Mme Warzée-Caverenne (MR). - Monsieur le Ministre, selon les derniers chiffres de l'AWEx, le volume d'exportation de la Wallonie est en stagnation depuis les six premiers mois de 2015. En analysant ces chiffres, certains faits sont interpellants. En effet, sur cette période, on assiste à une diminution du volume d'exportation de 4,4 % par rapport aux six premiers mois de 2014. On peut également isoler une baisse de 5,1 % des exportations vers le groupe des pays Europe des 15 sur cette même période. Deux exemples significatifs de cette baisse du volume des exportations sont les cas de la France et de l'Allemagne, même s'ils constituent les deux principaux pays en termes de volume d'exportation de la Wallonie.

Ainsi, en France entre 2014 et les six premiers mois de 2015, le volume d'exportation a diminué de 16,5 %.

En 2014, la Wallonie représentait une part de 34,08 % dans le volume des exportations belges vers la France. Elles ne représentent plus que 29,15 % pour les six premiers mois de 2015. Or, concernant les détachés commerciaux de l'AWEx en France, ceux-ci sont au nombre de six : à Lille, Paris, Lyon, Strasbourg, Nantes et Montpellier.

Quant à l'Allemagne, le volume d'exportation a diminué de 8,4 %. À l'instar de la France, l'Allemagne compte aussi une délégation importante de détachés de l'AWEx, ils sont au nombre de cinq : Aix-la-Chapelle, Berlin, Hambourg, Cologne et Munich.

Ces différentes constatations m'amènent à poser plusieurs questions. Comme mentionné dans une précédente question de M. Bouchez, le volume d'exportation total de la Wallonie stagne entre 2014 et 2015. Dès lors, n'est-il pas nécessaire de mieux répartir les délégations de l'AWEx en insistant sur les marchés en pleine expansion ? Quel est l'intérêt d'avoir des délégations si importantes en Allemagne et en France alors que d'autres marchés, dans des régions éloignées, sont porteurs ? Une stratégie est-elle prévue pour réinvestir dans les équipes de l'AWEx hors Europe afin d'investir des marchés en expansion ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique. - Madame la Députée, votre question me permet de répondre à celles que M. Bouchez souhaitait poser en février.

L'AWEx examine de façon périodique la pertinence du positionnement géographique de ses postes de représentation économique et commerciale à l'étranger. Le réseau doit être suffisamment diversifié et dense pour répondre aux besoins des opérateurs dans les différentes régions. Il doit également intégrer les priorités de l'agence et tenir compte des contraintes budgétaires.

Dans cet esprit, une étude approfondie concernant le positionnement géographique du réseau a été menée en 2015. Cette étude est fondée à la fois sur des indicateurs macroéconomiques et des indicateurs liés à l'activité de l'agence par rapport aux marchés.

L'analyse a en outre intégré des éléments propres à la longue expertise interne de l'agence. En partant de cette analyse, une série de recommandations ont été établies. Parmi celles-ci, il est envisagé de renforcer la présence au sein de pays importants ou potentiellement porteurs. Il est ainsi projeté de procéder à des ouvertures de postes spécifiquement : en Iran, en Indonésie, en Russie et au Panama.

En ce qui concerne les pays les plus proches, et spécialement la France et l'Allemagne, une réorganisation de notre présence est également prévue.

Elle devrait porter à la fois sur des postes eux-mêmes et sur les couvertures géographiques qui leur sont dévolues, ce qui devrait permettre des économies d'échelle et une maximisation de l'efficacité des structures.

La mise en œuvre de ce projet de redéploiement du réseau économique et commercial sera intégrée au processus d'élaboration du prochain contrat de gestion entre l'agence et notre Région. L'accord devrait être envisagé à la fin du premier semestre, c'est en tout cas mon souhait.

M. le Président. - La parole est à Mme Warzée-Caverenne.

Mme Warzée-Caverenne (MR). - Merci, Monsieur le Ministre, pour votre réponse. Je soulignerai simplement que, lorsque vous avez été interrogé, vous aviez annoncé que vous alliez soumettre au Gouvernement des propositions pour examiner la ventilation du réseau et les aspects pratiques – vous les avez également soulignés. Il y a donc des contraintes budgétaires qui interviennent.

Il y avait aussi tout le rapprochement et les synergies entre l'AWEx et la WBI. Lors d'un article publié dans la presse le 19 mai, on fait part de la suppression de 16 postes et de cinq autres qui vont être créés. Vous avez parlé de l'ouverture de poste. Ce serait peut-être bien aussi d'avoir l'information concernant ce qui est relaté dans la presse concernant la fermeture de 16 autres postes.

Au niveau de la maîtrise de coûts, j'aimerais savoir de quelle façon vous allez procéder, puisque le but est bien sûr de ne pas réduire le service à nos entreprises. Par contre, est-ce au niveau des frais de fonctionnement que le coût est maîtrisé différemment ?

M. le Président. - Je ne doute pas que vous aurez l'occasion d'y revenir, puisque quelques questions sont formulées en complément à travers votre réplique.

QUESTION ORALE DE M. EVRARD À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE, DE L'INNOVATION ET DU NUMÉRIQUE, SUR « LA LÉGISLATION RELATIVE À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Evrard à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique, sur « la législation relative à l'économie circulaire ».

La parole est à M. Evrard pour poser sa question.

M. Evrard (MR). - Monsieur le Ministre, l'économie circulaire est un concept en vogue qui